THE OFFICE OF THE COMMISSIONER OF OFFICIAL LANGUAGES: A KEEN INTEREST IN YOUTH

OFFICE OF THE COMMISSIONER OF OFFICIAL LANGUAGES
COMMISSARIAT AUX LANGUES OFFICIELLES

91-05389/

February 1991

Early on in his mandate our first Commissioner of Official Languages, Keith Spicer, realized that recognition of the equal status of Canada's two official languages would require more than the transformation of federal institutions. Here is how he put the case in his first Annual Report (1970-1971):

"Obviously, the only fundamental and lasting solutions can come from a recognition, by Canadians as a whole, of the equal dignity and value of their two main language communities....The seeds of this recognition must be sown at every level, but most of all in the schools for today's children...".

With the enthusiastic support of parliamentarians, this so-called Youth Option has been vigorously promoted by all three Commissioners as a necessary and logical extension of the Commissioner's mandate of "ensuring recognition of the status of each of the official languages".

Twenty years later youth attitudes point to increasing support in the future for bilingualism in Canada according to sociologist Reginald Bibby. While public opinion polls in 1989 showed that 58% of Canadians endorsed the government's official languages policy, "differences by age and education suggest that the level of acceptance could continue to increase with time," Bibby pointed out in his recent book. "In 1987, a comprehensive national survey of fifteen- to twenty-four-year-olds found that 69% of the emerging generation support bilingualism."

Furthermore, the current generation of young Canadians is already the most bilingual in our nation's history. Their more generous and open attitudes and their spirit of tolerance bode well for the future. Participating in the Citizens' Forum on Canada's Future, Kelly Lamrock, a student at St. Thomas University in Fredericton, said that "his generation sees the debate over bilingualism as a thing of the past. Today's young people have grown up in a bilingual Canada and cherish the ideal, he said. 'Being bilingual is part of our birthright....It's not something to be washed away because it's not convenient or needs a few repairs.'" (Quoted by Canadian Press in the Fredericton *Daily Gleaner*, January 12, 1991.)

While this Office cannot, of course, take sole credit for changing young people's attitudes, we do feel that it has played an important role in informing and engaging youth in language rights matters.

The role of the Office of the Commissioner of Official Languages insofar as young Canadians are concerned is essentially twofold. On the one hand, its focus is on young people who are members of official language minority communities in the various provinces and territories, and specifically on their right to the best possible education in their own language. On the other, the focus is on all young Canadians, whatever their mother tongue, with the goal of enhancing their awareness and their acceptance of Canada as a country where two of the world's great languages meet and intermingle.

OFFICIAL LANGUAGE MINORITY EDUCATION RIGHTS

Since April 17, 1982, Section 23 of the Canadian Charter of Rights and Freedoms has guaranteed official language minority parents, where numbers warrant, the right to have their children instructed in their own language, at the elementary and secondary levels, in facilities provided out of public funds.

Section 23 is the key document in the field of minority education rights across Canada. Its intention is clear: to ensure, to the greatest possible degree, the availability of elementary and secondary education to young English- and French-speaking Canadians in their own language and to ensure, again to the greatest possible degree, that the parents concerned have the right to manage and control the schools their children attend. For official language minority parents education of their children in their own language is not an add-on or a luxury; it is the first lifeline of the community itself. The school embodies its present vitality and its hopes of future growth.

The Commissioner of Official Languages takes a keen and active interest in defending and promoting minority education rights. This interest results in two major activities: the provision of advice, encouragement, information, and, where necessary, intervention before the courts.

Advice, Encouragement, Information

The present Commissioner, D'Iberville Fortier, works closely with the Department of the Secretary of State and with minority groups such as La Commission nationale des parents francophones to help both parents and provincial authorities in the development of credible and attractive minority schooling. To this end he has sponsored several research projects, the latest of which is a 1990 study: *Official Language Minority Education Rights in Canada: From Instruction to Management.* The study deals with several issues surrounding these rights as proclaimed in the Charter. It provides data on the current and potential situations of minority instruction and school management, describes the changes that have taken place since 1982 and provides examples of various minority management models.

Legal Action

While the implementation of Section 23 of the Charter is the responsibility of the provinces the Commissioner can and does become involved in court cases relating to official languages, whether under the Charter, other constitutional and legislative provisions or the Official Languages Act. A few recent examples will give an indication of what those interventions have helped achieve.

In 1984 arguments presented by the Commissioner were taken into account in the Ontario Court of Appeal ruling that some sections of the province's Education Act were inconsistent with Section 23 of the Charter. As a result, the Ontario government modified the law to guarantee all Francophone pupils the right to a French-language education.

In 1988 the Prince Edward Island Supreme Court delivered a unanimous opinion that several sections of the School Act and Regulations were incompatible with Section 23, a decision that was consistent with a brief that the Commissioner had submitted to the Court. As a result of the decision the province has announced that it will change its school regulations to enable Francophones to manage their own schools.

In Manitoba the Commissioner gave his full support to a challenge by parents' groups to the provincial Public Schools Act. As a result of this challenge the provincial government sought an advisory opinion from the Manitoba Court of Appeal, which declared in 1990 that the legislation failed to meet the province's constitutional obligations. This court opinion means that the province must endeavour to make minority language education more readily available, specifically by amending legislation to lower the minimum number required for establishing French classes.

In Saskatchewan the Court of Appeal ruled in 1988 that Francophones had the right to administer their own schools. As a result, the government set up a special committee which recommended the establishment of a Fransaskois school component within the provincial system. The Minister of Education subsequently promised to introduce legislation to give Francophones control over their own schools. The Commissioner was involved at several stages of the process in supporting the extension of minority language rights.

In Alberta a March 1990 ruling by the Supreme Court held that there was a sufficient number of Francophone children in the Edmonton area to warrant publicly funded French-language instruction and school facilities and that Francophone parents should be granted rights equivalent to those granted to Anglophones. The Commissioner, who had intervened before the Court, subsequently met with members of the Alberta government and with representatives of minority groups to express his full backing for autonomous minority schools.

A CHALLENGE TO ALL YOUNG CANADIANS: AWARENESS AND ACCEPTANCE

Minority rights are a vitally important ingredient in Canada's official language policies. But there is much more involved. The two principal elements are the teaching of both English and French as a second language and the encouragement of positive attitudes towards both languages and both language communities.

Second-Language Instruction

Over the years provinces and school districts have responded to the challenge of providing adequate teaching of the second official language in a variety of ways; immersion and core French programs, particularly at the elementary level, have grown and provinces have co-operated in a national study on core French. From the start the crucial importance of this particular aspect of creating a national climate of harmony and understanding has been emphasized by all three Commissioners of Official Languages. The first Commissioner, Keith Spicer, stated that "Canadians must make the teaching of second languages more realistic."

Encouraging improvements in second-language instruction has been one of the goals of the Office of the Commissioner of Official Languages since its inception.

As did his predecessors, the present Commissioner, D'Iberville Fortier, takes an active interest in the field of second-language instruction everywhere in Canada. And he, in particular, has been an unwavering supporter of the efforts of Canadian Parents for French (CPF) to provide increased opportunities for young Anglophones to learn French as a second language, both in regular courses and in the immersion programs that have been growing in importance across the country. Ever since the first Commissioner convened a "Parents' Conference on French and Exchange Opportunities" in 1977, which led to the birth of CPF, there has been a special relationship between the Commissioner's Office and this organization, now an 18,000-member national association with members active in every province and territory.

Learning is one part of acquiring language skills; but there is another aspect as well. Research into the area of second-language retention, sponsored by the Commissioner's Office, is currently under way to provide students with some direct, specific and useful aids to increase their chances of retaining second-language skills.

Awareness, Acceptance and Understanding: The Keys to the Future

Some knowledge of the other official language is important; but perhaps even more important for Canada's future are the attitudes of young Canadians towards it. Since it came into existence in 1975 the Youth Program of the Commissioner's Office has devoted itself to promoting and encouraging harmony, understanding and mutual appreciation between young English- and French-speaking Canadians. To attain that goal it has used several approaches appropriate to the different age groups it is trying to reach.

Oh! Canada. The very first of many bilingual offerings, in 1975. A kit, including a tape and picture book, for 7- to 14-year-olds, following the adventures of a turtle named Geneviève. It was followed by *Oh! Canada 2.* Between them they made some two million Canadian pupils aware of the bilingual character of their country. These two kits are now out of stock and a new information product, for 8- to 11-year-olds, is in preparation.

Explorations. A game exploring the world of language and the languages of the world, which has enabled nearly a million 12- to 14-year-olds to discover that many other countries have more than one official language. The game has been in circulation since 1984 and is still going strong, with 750 requests a month coming in at last count.

Agenda. Over the past three years this combination calendar and time-management book has helped some 600,000 grade 11 students to organize their days. Its colourful pages boast drawings, cartoons, and an array of information on Canada, Canadians and our two official languages. It offers a daily reminder to students that they are the citizens of a bilingual country and should be proud of that fact.

Owls Hoot — Les hiboux hululent. A brightly coloured poster showing a variety of animals and the sounds they make — in both official languages. This is just one of a collection to

brighten up homes and classrooms, including one featuring the flags of all the nations where English and French are spoken.

The Magic Mural. Fantasy and information intersect in this colour video for 5- to 7-year-olds, telling the story of two bird-like characters, Daniel and Julie, lost in an imaginary world, who discover how people can get along, even without understanding each other's language.

Two Languages, One Country. This colour video is intended for an older audience. An animated, humorous map of Canada emphasizes the 200-year-old history of Canadian bilingualism.

You Put It in Words. The year 1985 was International Youth Year and, as a demonstration of its own commitment to youth, the Commissioner's Office sponsored a creative writing contest open to all Canadians between 15 and 24 years of age. This is a collection of the best of the several hundred stories submitted.

It is no accident that the main distribution channels for the items produced through the Youth Program have been elementary and secondary schools throughout Canada. From the start, teachers and principals have co-operated enthusiastically with the program, as have the various departments of education. And, since 1984, an advisory committee has been invaluable in making suggestions at all stages of planning, developing, producing and evaluating the Office's products for young people. The committee began with the participation of five provinces and the Council of Ministers of Education, Canada (CMEC). Since November 1990 it has included representatives of departments of education of all 10 provinces as well as the two territories and CMEC. The committee meets on average twice a year and is an essential component of the Youth Program.

Beyond the Youth Program itself, the Commissioner and his Office are active in other ways. The Commissioner speaks to meetings of young people and he or his representatives participate in gatherings in the education field. In a recent talk to young people the Commissioner observed that "young Canadians are well aware that diversity is not a threat but an asset. I see this as a sign that the era of two linguistic solitudes is reaching an end and that many are ready to take up the challenge. It is just as important to build a tolerant and open society as to clean up our lakes and protect our forests."

Every year the Annual Report devotes considerable space, including whole chapters, to issues affecting youth, particularly in the areas of minority education rights and second-language learning.

Language and Society, the quarterly magazine published by the Commissioner's Office, regularly contains articles concerning education and other matters of special interest to young people. In 1986 it devoted an entire issue to a "Focus on Youth". The aim was to inform its readers about the feelings and attitudes of young people towards linguistic duality. It also included articles written by young people on "the art of living in a bilingual country" and the results of a national poll on the issue.

What it all adds up to is a firm commitment on the part of the Commissioner of Official Languages and his Office to the youth of Canada and to their future as citizens of a country characterized by a sense of justice, a spirit of friendship and a climate of mutual understanding and appreciation between its two major linguistic communities. To the extent that these qualities are possessed by the youth of today — the citizens of tomorrow — the future is assured. That is the basis of the Youth Option of the Office of the Commissioner of Official Languages and one that will continue in the future ahead.

LE COMMISSARIAT AUX LANGUES OFFICIELLES S'INTÉRESSE AUX JEUNES

COMMISSARIAT AUX LANGUES OFFICIELLES
OFFICE OF THE COMMISSIONER OF OFFICIAL LANGUAGES

Remarque : Dans cette publication, les termes de genre masculin utilisés pour désigner des personnes englobent à la fois les femmes et les hommes.

Février 1991

Dès le début de son mandat, le premier Commissaire aux langues officielles, Keith Spicer, s'est rendu compte que la reconnaissance de l'égalité de statut des deux langues officielles du Canada avait des implications plus vastes que la transformation des institutions fédérales. Voici ce qu'il écrivait à ce sujet dans son premier rapport annuel (1970-1971).

> « De toute évidence, des solutions radicales et durables ne peuvent venir que de la reconnaissance, par tous les Canadiens, de l'égalité de dignité et de valeur de leurs deux communautés linguistiques. [...] Il faut, bien sûr, semer le bon grain à tous les niveaux, mais surtout dans les écoles, pour qu'il germe dans l'esprit de nos enfants [...]. »

Forts de l'appui enthousiaste des parlementaires, les trois Commissaires successifs ont vigoureusement poursuivi l'option dite Jeunesse, y voyant une extension logique et nécessaire de leur mandat pour ce qui est d'« assurer la reconnaissance du statut de chacune des langues officielles ».

Vingt ans plus tard, les attitudes manifestées par les jeunes laissent présager un appui croissant à l'égard du bilinguisme au Canada. C'est ce que souligne le sociologue Reginald Bibby dans un récent ouvrage. Il signale en effet que, selon des sondages d'opinion menés en 1989, 58 p. 100 des Canadiens sont favorables à la politique du gouvernement en matière de langues officielles, mais que les différences liées à l'âge et à l'instruction indiquent que le degré d'acceptation pourrait continuer de s'accentuer avec le temps. Il souligne qu' « en 1987, un vaste sondage national auprès des jeunes de quinze à vingt-quatre ans a révélé que 69 p. 100 de la génération montante est favorable au bilinguisme [traduction] ».

D'autre part, la jeune génération de Canadiens est déjà la plus bilingue de notre histoire. Et ses attitudes plus généreuses et plus ouvertes, de même que son esprit de tolérance, augurent bien de l'avenir. Lors d'une séance du Groupe de consultation des citoyens sur l'avenir du Canada, Kelly Lamrock, étudiant de l'Université Saint-Thomas de Fredericton, déclarait que sa génération considère le débat sur le bilinguisme comme une affaire du passé. Les jeunes d'aujourd'hui ont grandi dans un Canada bilingue, et cet idéal leur est cher. « Être bilingue, ajoutait-il, est un droit acquis à la naissance[...]. Ce n'est pas quelque chose qu'on peut balayer du revers de la main parce que ça ne nous convient pas ou que ça nécessite des ajustements [traduction]. » (Propos rapportés par la Presse canadienne dans le *Daily Gleaner* de Fredericton, 12 janvier 1991.)

Bien que le Commissariat ne puisse évidemment pas s'attribuer tout le mérite en ce qui concerne l'évolution des attitudes des jeunes, nous estimons néanmoins qu'il a joué un rôle important à cet égard en informant ce groupe et en éveillant son intérêt pour les langues officielles.

Le Commissariat aux langues officielles exerce essentiellement un mandat à deux volets à l'égard des jeunes Canadiens. En effet, il porte un intérêt particulier aux jeunes des communautés minoritaires de langue officielle dans chaque province et territoire, plus précisément à leur droit de recevoir le meilleur enseignement possible dans leur propre langue. Mais, il s'intéresse également aux jeunes Canadiens en général, quelle que soit leur langue maternelle, et vise à leur faire mieux connaître et comprendre le Canada en tant que pays où cohabitent deux des principales langues du monde.

DROITS À L'INSTRUCTION DANS LA LANGUE DE LA MINORITÉ

Depuis le 17 avril 1982, l'article 23 de la *Charte canadienne des droits et libertés* garantit aux parents des minorités de langue officielle, là où le nombre le justifie, le droit de faire instruire leurs enfants dans leur langue, aux niveaux élémentaire et secondaire, dans des établissements de la minorité financés à même les fonds publics.

L'article 23 de la Charte est le texte clé sur lequel reposent les droits à l'instruction dans la langue de la minorité d'un bout à l'autre du pays. L'intention du législateur est claire : dans la plus grande mesure possible, assurer aux jeunes Canadiens d'expression française et d'expression anglaise l'accès à l'enseignement élémentaire et secondaire dans leur langue et reconnaître aux parents le droit de gérer et de contrôler les écoles que fréquentent leurs enfants. Les parents de la minorité de langue officielle ne perçoivent pas l'éducation de leurs enfants dans leur propre langue comme une simple adjonction ou un luxe; elle représente le principal gage de survie de la communauté. L'école incarne à la fois la vitalité actuelle et les promesses de l'avenir.

Le Commissaire aux langues officielles s'occupe activement de défendre et de promouvoir les droits à l'instruction dans la langue de la minorité. Son activité comporte deux volets : d'une part, il dispense des conseils et des encouragements et fournit des renseignements; d'autre part, il intervient, au besoin, devant les tribunaux.

CONSEILS, ENCOURAGEMENTS, INFORMATION

Le Commissaire actuel, D'Iberville Fortier, collabore étroitement avec le Secrétariat d'État, de même qu'avec des associations minoritaires comme la Commission nationale des parents francophones, dans le but d'aider les parents et les autorités provinciales à accroître la crédibilité et l'attrait du système scolaire de la minorité. À cette fin, il a parrainé plusieurs études dont la plus récente fut réalisée en 1990 et est intitulée *Les droits des minorités de langue officielle au Canada : de l'instruction à la gestion*. Cette étude porte sur les divers aspects découlant de l'inscription de ces droits dans la Charte. On y trouve des renseignements sur la situation actuelle au plan de l'enseignement dans la langue de la minorité, notamment la gestion des écoles, sur l'évolution possible de cette situation ainsi que sur les changements qui se sont produits depuis 1982. L'ouvrage comprend également divers exemples de modèles de gestion des écoles de la minorité.

INTERVENTIONS JUDICIAIRES

Bien que l'application de l'article 23 de la Charte soit du ressort des provinces, le Commissaire a la possibilité d'intervenir dans des contestations judiciaires liées aux langues officielles, qu'elles se rapportent à la Charte, à d'autres dispositions de la Constitution, à d'autres textes législatifs ou encore à la *Loi sur les langues officielles*. Quelques exemples récents peuvent servir à illustrer ce que ces interventions ont permis de réaliser.

En 1984, les arguments présentés par le Commissaire ont été pris en compte par la Cour d'appel de l'Ontario, qui a statué que certains articles de la *Loi sur l'éducation* étaient incompatibles avec

l'article 23 de la Charte. Par suite de cette décision, le gouvernement de l'Ontario a modifié la Loi de façon à garantir à tous les élèves francophones le droit à l'enseignement en langue française.

En 1988, la Cour suprême de l'Île-du-Prince-Édouard a décidé à l'unanimité que plusieurs articles de la Loi et du Règlement sur les écoles étaient incompatibles avec l'article 23. C'est la position qu'avait fait valoir le Commissaire dans le mémoire qu'il avait soumis au tribunal. Conformément à cette décision, la province a annoncé son intention de modifier le règlement scolaire de manière à remettre la gestion des écoles françaises entre les mains des francophones.

Au Manitoba, le Commissaire a appuyé sans réserve la contestation de la *Loi sur les écoles publiques* par des associations de parents. Par suite de cette contestation, le gouvernement provincial a sollicité l'avis de la Cour d'appel du Manitoba; celle-ci a déclaré en 1990 que la Loi n'était pas conforme aux obligations constitutionnelles de la province. Cet avis signifie que le gouvernement doit s'efforcer de rendre l'enseignement dans la langue de la minorité plus accessible et, à cette fin, modifier les dispositions législatives de manière à réduire le nombre minimum d'élèves requis pour créer des classes de langue française.

En Saskatchewan, la Cour d'appel a conclu en 1988 que les francophones avaient le droit de gérer leurs propres écoles. À la suite de cette décision, le gouvernement a mis sur pied un comité spécial qui a recommandé l'établissement d'un secteur fransaskois à l'intérieur du système provincial. Le ministre de l'Éducation a promis par la suite de déposer un projet de loi visant à laisser aux francophones le contrôle de leurs écoles. Le Commissaire est intervenu à différentes étapes du processus visant à élargir les droits de la minorité linguistique.

Dans la province de l'Alberta, la Cour suprême a statué en mars 1990 que le nombre d'élèves francophones dans la région d'Edmonton était suffisant pour justifier le financement à même les fonds publics de l'instruction en français et d'établissements scolaires de langue française, d'une part, et que les parents francophones devaient bénéficier de droits équivalents à ceux des parents anglophones, d'autre part. Le Commissaire, après être intervenu devant le tribunal, a rencontré des représentants du gouvernement albertain et des porte-parole des associations minoritaires pour appuyer ces dernières dans leurs revendications en faveur de l'autonomie des écoles de la minorité.

TOLÉRANCE ET OUVERTURE D'ESPRIT : UN APPEL À TOUS LES JEUNES CANADIENS

Les droits des minorités sont au cœur des politiques du Canada en matière de langues officielles, mais ils n'en représentent qu'une des nombreuses facettes. Les deux principaux volets sont l'enseignement du français et de l'anglais langues secondes et la promotion d'attitudes positives envers les deux langues et les deux communautés linguistiques.

APPRENTISSAGE DE LA LANGUE SECONDE

Au fil des ans, les provinces et les districts scolaires ont eu recours à divers moyens pour s'acquitter de la tâche difficile d'offrir un enseignement adéquat de la seconde langue officielle. Les programmes d'immersion et de français de base, en particulier au niveau élémentaire, ont pris de

l'expansion, et les provinces ont participé à une étude nationale sur les programmes-cadres de français. L'importance cruciale de cette activité dans l'instauration d'un climat national d'harmonie et de compréhension a été soulignée par les trois Commissaires aux langues officielles. Le premier, Keith Spicer, estimait déjà que les Canadiens devaient trouver le moyen « de donner plus de réalisme à l'enseignement de la langue seconde ». Favoriser l'amélioration de l'enseignement de la langue seconde est l'un des objectifs que poursuit le Commissariat depuis sa création.

À l'instar de ses prédécesseurs D'Iberville Fortier, le Commissaire actuel, suit de près le dossier de l'enseignement de la langue seconde dans toutes les régions du pays. De plus, il a été un défenseur fidèle des efforts de la Canadian Parents for French (CPF), une association qui est en faveur de l'accroissement des possibilités d'apprentissage du français pour les jeunes anglophones, tant dans le cadre de cours réguliers que de programmes d'immersion de plus en plus populaires partout au pays. La CPF est née à la suite d'une conférence sur le français et les programmes d'échange organisée par le premier Commissaire en 1977 à l'intention d'un groupe de parents. Depuis, une relation spéciale unit le Commissariat à cette association nationale qui regroupe aujourd'hui un total de 18 000 membres actifs provenant de toutes les provinces et des deux territoires.

Il ne suffit pas d'apprendre une langue; encore faut-il maintenir ses connaissances. Le Commissariat a commandé une étude sur le maintien de l'acquis en langue seconde dans le but de fournir aux élèves des outils concrets, adaptés et utiles pour les aider à conserver les compétences linguistiques acquises.

Connaître, accepter et comprendre : les clés de l'avenir

Il est bon de connaître au moins un peu de l'autre langue officielle; mais l'attitude des jeunes envers celle-ci est peut-être encore plus importante pour l'avenir du Canada. Mis sur pied en 1975, le Programme jeunesse du Commissariat vise à promouvoir et à favoriser l'harmonie, la compréhension et la considération mutuelle entre les jeunes Canadiens d'expression française et d'expression anglaise. Diverses approches ont été utilisées à cette fin, selon le groupe d'âge.

Oh ! Canada. Première d'une longue série de produits offerts dans les deux langues officielles, cette trousse lancée en 1975 comprenait un album illustré accompagné d'une cassette. Les aventures d'une tortue nommée Geneviève y sont racontées aux jeunes de sept à quatorze ans. Jusqu'à l'épuisement de la deuxième édition, intitulée *Oh ! Canada 2*, la trousse a permis d'expliquer à environ deux millions d'élèves canadiens qu'ils habitent un pays bilingue. Un nouveau produit d'information s'adressant aux jeunes de huit à onze ans est maintenant en préparation.

Explorations. Ce jeu initie les jeunes au monde des langues et aux langues du monde. Grâce à lui, près de un million de jeunes de douze à quatorze ans ont découvert que de nombreux autres pays ont plus d'une langue officielle. Toujours populaire depuis son lancement en 1984, le jeu fait encore l'objet de 750 demandes par mois.

Agenda. Depuis trois ans, cet agenda axé sur la gestion du temps a aidé quelque 600 000 élèves de onzième année/cinquième secondaire à organiser leur emploi du temps. Ses pages colorées regorgent d'illustrations, de dessins humoristiques et de renseignements sur le Canada, les Canadiens

et les deux langues officielles. Chaque page de l'Agenda rappelle à l'élève qu'il peut être fier d'être citoyen d'un pays bilingue.

Les hiboux hululent — Owls Hoot. Affiche aux couleurs vives représentant différents animaux et leurs cris — dans les deux langues officielles. Elle égaiera à coup sûr chambre ou salle de classe, tout comme les autres affiches de la collection, dont une est ornée des drapeaux de tous les pays où le français et l'anglais sont utilisés.

Le mur magique. Le merveilleux et l'information sont au rendez-vous dans cette bande vidéo en couleurs destinée aux enfants de cinq à sept ans. Les deux héros à plumes, Daniel et Julie, sont propulsés dans un monde fantastique où ils découvrent qu'il est possible de s'entendre même si on ne parle pas la même langue.

Deux langues, un pays. Une autre bande vidéo en couleurs qui s'adresse, cette fois, à un public moins jeune. Une carte géographique animée du Canada présente avec humour les deux siècles du bilinguisme canadien.

Vous aviez la parole. À l'occasion de l'Année internationale de la jeunesse en 1985, le Commissariat a voulu témoigner de son engagement envers les jeunes en parrainant un concours de rédaction ouvert à tous les Canadiens âgés de quinze à vingt-quatre ans. Ce recueil contient les meilleures œuvres parmi les centaines reçues.

Ce n'est pas par hasard si les principaux canaux de distribution des produits du Programme jeunesse sont les écoles élémentaires et secondaires dans tout le pays, car dès le départ le Programme a bénéficié de la collaboration enthousiaste des enseignants et des directeurs d'écoles de même que des ministères de l'Éducation. Et, depuis 1984, un comité consultatif lui fournit des conseils précieux à toutes les étapes de la planification, de l'élaboration, de la production et de l'évaluation des produits du Commissariat pour les jeunes. Ce comité comptait à ses débuts des représentants de cinq provinces et du Conseil des ministres de l'Éducation du Canada (CMEC). Depuis novembre 1990, en plus du CMEC, des représentants des ministères de l'Éducation des dix provinces et des deux territoires siègent au comité. Il se réunit deux fois par année, en moyenne, et constitue un élément essentiel du Programme.

Le Commissaire et son équipe manifestent par d'autres moyens, en dehors du Programme jeunesse comme tel, l'intérêt qu'ils portent aux jeunes. Le Commissaire s'adresse à l'occasion à des groupes de jeunes et lui, ou ses représentants, participent à des rencontres dans le domaine de l'éducation. Dans une allocution récente devant un groupe de jeunes, le Commissaire a fait remarquer que « les jeunes Canadiens sont bien conscients que la diversité n'est pas une menace mais un atout. Cela me semble indiquer que l'ère des deux solitudes linguistiques tire à sa fin et que beaucoup sont prêts à relever le défi. Il importe tout autant d'édifier une société tolérante et ouverte que de purifier nos lacs ou de protéger nos forêts ».

Chaque année, le Commissariat traite abondamment de questions intéressant les jeunes dans son rapport annuel. En fait, il y consacre même des chapitres entiers sur des sujets tels que les droits à l'instruction dans la langue de la minorité et l'apprentissage de la langue seconde.

Langue et Société, la revue trimestrielle du Commissariat, publie régulièrement des articles sur l'éducation et d'autres sujets qui touchent les jeunes de près. En 1986, un numéro spécial consacré aux jeunes, *Pleins feux sur la jeunesse*, visait à renseigner les lecteurs sur ce que pensent les jeunes de la dualité linguistique. Il renfermait également des articles rédigés par des jeunes sur l'art de vivre dans un pays bilingue ainsi que les résultats d'un sondage national sur le sujet.

Somme toute, le Commissaire aux langues officielles attache une grande importance à son engagement envers les jeunes Canadiens et envers leur avenir en tant que citoyens d'un pays caractérisé par son sens de la justice, où cohabitent deux grandes communautés linguistiques dans un esprit de fraternité né de la compréhension et de la considération mutuelles. Dans la mesure où l'on retrouve ces qualités chez les jeunes d'aujourd'hui — les citoyens de demain —, l'avenir est assuré. Voilà ce qui sous-tend l'option Jeunesse du Commissariat aux langues officielles et continuera d'en déterminer l'orientation dans l'avenir.